

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale

NOR : M TSA0930714A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954, portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953, relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1^{er} juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;
Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;
Vu le décret n° 90-1124 du 17 décembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission centrale d'aide sociale et des commissions départementales d'aide sociale ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 12 juin 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée rapporteure à la commission centrale d'aide sociale : Mme Marie-Astrid NICOLAZO de BARMON, auditrice au Conseil d'Etat.

Sont nommés rapporteurs à la commission centrale d'aide sociale : MM. Jean LESSI et Aurélien ROUSSEAU, auditeurs au Conseil d'Etat, en remplacement de Mlle Aurélie BRETONNEAU, auditrice au Conseil d'Etat, MM. Jean-Marc ANTON et Philippe RANQUET, auditeurs au Conseil d'Etat.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des institutions,
des affaires juridiques et financières,*
S. FOURCADE